Folio n°



Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

Date de la convocation : 2 juillet 2025 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Le neuf juillet deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; M. Gilles BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Martine PANNETIER; Mme Céline PARRAIN; M. Bruno RAYNAUD; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS: Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Christophe ARFEUILLERE; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE; M. Philippe PELAT à Mme Marilou PADILLA-RATELADE; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER et Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro:

DL20250709-017

Matière:

9.4 - Autres domaines de compétences - Vœux et motions

Objet:

MOTION - FEDERATION « AGIR POUR LA LIGNE CLERMONT-FERRAND - LE MONT-DORE - USSEL - TULLE - REOUVERTURE DE LA

LIGNE

Constatant une très forte mobilisation des élus, responsables syndicaux et associatifs, chefs d'entreprises, acteurs du tourisme et de la population pour la réouverture de la ligne Ussel – Le Mont Dore – Clermont Ferrand,

Considérant que le service public ferroviaire doit jouer un rôle central pour maintenir le droit aux mobilités de chaque citoyenne et citoyen de nos territoires délaissés ;

Considérant nos territoires qui regroupent de nombreux établissements scolaires et qui attirent, par les formations proposées, de nombreux jeunes ;

Considérant les besoins en main d'œuvre de nos entreprises ;

Considérant la nécessité d'offrir aux personnes visitant nos territoires et nos deux parcs naturels régionaux une mobilité sûre, économique et décarbonée ;

Considérant les besoins en fret ferroviaire des activités de nos territoires et les projets de trains innovants comme le TELLI;

Considérant les besoins en déplacements peu onéreux et décarbonés de nos populations ;

Considérant que le report modal du fret permettrait aux collectivités territoriales de réaliser de substantielles économies dans l'entretien des routes ;

Nous demandons instamment que l'État intervienne dès à présent pour le financement des travaux nécessaire à la réouverture complète de cette ligne, en fret et voyageurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion susvisée.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 juillet 2025.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20250709-DL20250709-017-DE Date de télétransmission : 15/07/2025 Date de réception préfecture : 15/07/2025 Mise en ligne le 15/07/2025

Adrien SEIXAS